

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, le **Collège communal de Braives** porte à la connaissance des habitants qu'il a décidé de procéder à une enquête concernant

la création d'une voirie parallèle à la rue de Ciplet dans le prolongement du chemin n° 13 sur la parcelle cadastrée 92 A tels que repris dans les plans 2M19-188-BRAIVES - Ville-Ciplet-AP-Plan 01 (situation existante) et 2M19-188-BRAIVES - Ville-Ciplet-AP-Plan 11 (situation projetée) du bureau C2Project

La demande est introduite par la commune de Braives

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, service Environnement, rue du Cornuchamps 5, 4260 BRAIVES (☎ : 019/69.62.25) à partir du 15/06/2020.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête publique	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête publique	Les observations écrites peuvent être adressées à
Le 10/06/20	Le 15/06/2020	L'Administration communale de Braives, service environnement Le 14/07/2020 à 11h30	L'Administration communale de Braives, service environnement Rue Cornuchamp,5 4260 Braives

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture, à savoir le 15 juin 2020 jusqu'à la date de clôture de l'enquête le 14 juillet 2020 à 11 heures 30 chaque jour ouvrable pendant les heures de service : tous les jours de 9h à 11h30 sur rendez-vous (période de confinement), et le mardi de 17 à 20 heures sur rendez-vous, pris 24h à l'avance (Philippe Lederer, philippe.lederer@braives.be 0474/79.16.84).

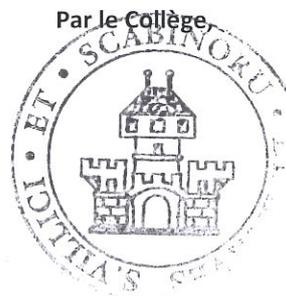
Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

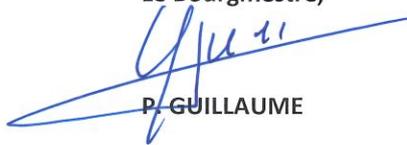
Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

A Braives, le 10/06/2020

Po La Directrice Générale f.f.,

J. LION



Le Bourgmestre,

P. GUILLAUME